



MUNICIPALITE DE GLAND

Réponse de la municipalité au postulat de Mme Isabelle Monney « Et si le conseil communal de Gland devenait un conseil sans papier »

Date proposée pour la séance de la commission:

- **mardi 15 mars 2011 à 19h00** - salle de conférence
- 2^{ème} étage du bâtiment administratif Grand'Rue 38 -
entrée côté Lausanne

Personne responsable: M. Gérald Cretegy, syndic

Gland, le 25 février 2011.

Monsieur le président,
Mesdames, Messieurs les conseillers,

Dans sa séance du 11 novembre 2010, le conseil communal acceptait la prise en considération de ce postulat et le transmettait à la municipalité pour étude et rapport. La teneur du postulat de Mme Isabelle Monney est la suivante :

« Avec la masse de papier qui nous assaille lors de chaque Conseil communal et également par souci d'économie, l'idée m'est venue de proposer au Conseil communal l'utilisation d'un ordinateur portable ou une tablette afin d'acheminer sur support informatique toute l'information nécessaire à la tenue de nos conseils.

Additionner le coût du papier, de l'impression, des timbres et le temps imparti pour les photocopies et les envois, m'ont persuadée que les montants atteints sur une base annuelle doivent être relativement importants. Passer à l'informatique nous permettrait d'être plus économes. En outre, cette évolution serait un point fort appréciable pour notre futur label « cité de l'énergie » et également une marque de modernité et d'évolution pour notre commune.

Un autre point positif serait la mise à disposition d'une foule de dossiers (anciens pv, préavis, rapport de commission, etc.) aussitôt accessibles sur un support informatique pour nous permettre d'argumenter avec une possibilité de se référer aux archives durant les débats. Plusieurs villes à l'étranger ont franchi le pas et actuellement leurs élus travaillent à l'intérieur d'un portail, expressément conçu et réservé à un usage interne contrôlé. Ainsi les élus peuvent consulter, analyser et préparer leurs dossiers à partir d'internet, et ce, peu importe où ils se trouvent. Ce serait également l'occasion d'améliorer le site internet de notre commune pour le rendre compatible avec cette nouvelle utilisation.

Dans un premier temps, il serait opportun que la Municipalité propose un choix aux Conseillères et Conseillers, puis le concrétise par une participation de la commune à l'achat d'un ordinateur portable ou d'une tablette. Je suis consciente que certains d'entre nous préféreront continuer à travailler avec leurs dossiers « papier » et mon but premier n'est en aucun cas d'en faire une obligation.

Par ce postulat, j'aimerais que la Municipalité étudie la faisabilité de cette idée, et nous propose dans un délai proche une alternative, que ce soit par le biais d'ordinateurs portables ou de tablettes. J'ose imaginer que si un certain nombre d'entre nous se décidait pour ce nouveau mode, un achat global auprès d'un fournisseur pourrait se révéler d'autant plus intéressant. »

REPONSE DE LA MUNICIPALITE

Situation actuelle

La municipalité

Depuis le mois de novembre 2009, les séances hebdomadaires de la municipalité sont gérées par l'intermédiaire d'un programme informatique, Xpert Meeting, qui permettra à terme de travailler totalement sans papier.

Chaque membre de l'exécutif reçoit l'ordre du jour, les informations et documents nécessaires par le biais du web. Lors de la séance hebdomadaire, ces documents sont projetés sur un écran au fur et à mesure de l'évolution de cet ordre du jour.

Le conseil communal

Pour ce qui concerne le conseil communal, mis à part les rapports des commissions, les documents utiles aux conseillers, à savoir l'ordre du jour, le procès-verbal, les préavis et les réponses municipales, sont disponibles sur le site internet de la commune sous la rubrique « Autorités - conseil communal ».

Une première étape

La municipalité est favorable à une évolution du traitement informatique des dossiers soumis aux Conseillères et Conseillers communaux. Par contre, elle estime que la fourniture de tablettes électroniques ou d'ordinateurs ne se justifie pas au niveau de l'emploi « communal » qu'en feraient les membres du Conseil, 8 à 10 fois par année.

Une première étape pourrait être rapidement atteinte: il s'agirait d'intégrer les rapports des commissions dans la rubrique susmentionnée du site communal. Ainsi, tous les documents nécessaires au conseil communal seraient disponibles.

La projection des documents pourrait compléter le dispositif.

Dès lors, il suffirait à chaque membre du conseil de fixer son choix en la matière à savoir :

-	recourir à l'utilisation de documents en papier par l'envoi habituel. Diverses expériences dans ce domaine démontrent qu'un fichier disponible sur le web est souvent imprimé par son utilisateur sur papier pour un meilleur confort de lecture ceci notamment lorsque le dossier est important. D'autre part, il n'est pas envisageable d'obliger un membre du conseil communal à s'équiper d'un ordinateur et de s'abonner à un opérateur
-	Utiliser les informations du site communal et son propre équipement.

Cette première phase pourrait éventuellement diminuer le volume des envois.

Si un objet devenait confidentiel un certain laps de temps, l'envoi de ce document s'effectuerait sous la forme papier.

L'avenir

Dans le but de renforcer la gestion des documents papiers et électroniques, la municipalité souhaite mettre en place une infrastructure de Gestion Electronique des Documents (GED) qui devrait amener les avantages suivants :

- gain de temps lors de la recherche de documents;
- diminution de la consommation de papier;
- meilleur suivi des échéances;
- optimisation de l'espace de stockage, fichiers sauvegardés en un seul et même endroit pour tout le monde;
- disponibilité accrue des documents comparés à des dossiers papier;

- possibilité de gérer électroniquement les différentes versions et d'en garder un historique;
- amélioration de la circulation des documents ou dossiers.

Ainsi, elle engagera une étude pour définir les processus de travail des utilisateurs (services communaux, etc.) en intégrant dans celle-ci la mise en place d'une plateforme permettant, dans la confidentialité notamment, la distribution externe de documents (Par exemple : intranet).

Un projet sera présenté au conseil communal en temps voulu.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic :

Le secrétaire :

G. Cretegny

D. Gaiani